

AFRISTAT
OBSERVATOIRE ECONOMIQUE ET STATISTIQUE
D'AFRIQUE SUBSAHARIENNE

SEPTIEME REUNION DU COMITE DE DIRECTION
BAMAKO : 22 au 24 OCTOBRE 2001

CD. 01/07/13

RELEVÉ DE CONCLUSIONS

La septième réunion du Comité de direction d'AFRISTAT s'est tenue du lundi 22 au mercredi 24 octobre 2001, à Bamako (Mali), sous la présidence de Madame Dorothee OUISSIKA, Directrice Générale du Centre National de la Statistique et des Etudes Economiques de la République du Congo, Présidente en exercice.

Etaient présents :

- les représentants des Etats membres suivants : Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Centrafrique, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée, Guinée-Bissau, Mali, Niger, Sénégal, Tchad et Togo ;
- un représentant de la Commission de l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA) ;
- un représentant de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) ;
- un représentant de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC) ;
- un représentant de la Banque Centrale de Mauritanie (BCM) ;
- un représentant de la Banque Centrale de la République de Guinée (BCRG) ;
- un représentant de la France ;
- une des deux personnalités cooptées membres du Comité de direction.

Ont également participé aux travaux, en tant qu'observateurs, des représentants d'EUROSTAT, de l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE), du Département de la statistique et de la démographie de l'Ecole Nationale d'Economie Appliquée (ENEA) de Dakar, de l'Ecole Nationale Supérieure de Statistique et d'Economie Appliquée (ENSEA) d'Abidjan, de l'Institut Sous-Régional de Statistique et d'Economie Appliquée (ISSEA) de Yaoundé et du CESD-Paris.

Etaient absents les représentants de la Guinée Equatoriale et de la Mauritanie, de la Banque Centrale des Comores, du Secrétariat exécutif de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC), ainsi que la deuxième personnalité cooptée.

Le secrétariat de la réunion était assuré par la Direction générale d'AFRISTAT.

La liste des participants figure en annexe 1.

Point 1 : Ouverture de la réunion

Monsieur Sékouba DIARRA, Conseiller technique, représentant le Ministre de l'Economie et des Finances de la République du Mali, empêché, a ouvert la réunion (voir le discours en annexe 2).

Auparavant, Monsieur Lamine DIOP, Directeur Général d'AFRISTAT, avait souhaité la bienvenue aux participants. Il avait en particulier salué la présence des représentants des trois écoles de statistique, qui participent pour la première fois à une réunion ordinaire du Comité de direction. Il avait également rendu hommage à Monsieur Nouridine BOURAIMA, ancien Directeur de la statistique du Togo, doyen du Comité de direction, qui bénéficie d'une retraite bien méritée depuis le 1^{er} octobre 2001. Il avait enfin souhaité un prompt rétablissement à Monsieur Joseph TEDOU, Directeur de l'Institut National de la Statistique (INS) du Cameroun, immobilisé à la suite d'un accident.

Point 2 : Adoption de l'ordre du jour

Le Comité de direction a adopté l'ordre du jour de sa réunion (voir annexe 3) et son calendrier de travail.

Point 3 : Examen et adoption du rapport d'activités de la Direction générale

Le Directeur Général Adjoint d'AFRISTAT a présenté le rapport d'activités pour la période allant de septembre 2000 à août 2001. Des précisions ont été données sur les raisons pour lesquelles certaines activités programmées n'ont pas été réalisées et sur les travaux en cours dans le domaine des PIB plus comparables.

Les discussions ont principalement porté sur :

- la nécessité de mieux faire ressortir dans le corps du texte les activités non réalisées et d'en préciser les raisons ;
- le nombre important des activités non programmées, et la surcharge de travail qu'elles occasionnent pour les experts d'AFRISTAT ;
- l'utilité d'établir un répertoire des experts sur lesquels pourrait éventuellement s'appuyer la Direction générale lorsqu'elle ne peut pas mobiliser ses propres experts ;
- l'importance des missions d'enseignement dans les écoles de statistique, contrariées par la difficulté de mobiliser les financements nécessaires à leur réalisation.

La Direction générale a rappelé la nécessité pour les INS d'une part d'adresser les demandes d'assistance technique le plus tôt possible afin de mieux programmer les missions des experts d'AFRISTAT, et d'autre part de lui transmettre leurs programmes de travail et rapports d'activités annuels.

Le Comité a pris bonne note des recommandations de la 6^{ème} réunion du Conseil scientifique relatives au rapport d'activités.

Il a apprécié la qualité du rapport et a demandé à la Direction générale d'établir désormais :

- le rapport d'activité en année civile de façon à ce que la période couverte concorde avec celle du rapport sur l'exécution du budget ;
- des rapports sur les activités réalisées et sur l'exécution du budget durant les six premiers mois de l'année en cours, pour information.

En ce qui concerne les activités non programmées, elles pourront être exécutées, en donnant la priorité aux Etats membres.

Par ailleurs, les rapports d'activités et les documents budgétaires devront être envoyés aux membres du Comité de direction dès le mois d'août précédant sa réunion ordinaire pour en permettre un examen plus approfondi.

Le Comité a approuvé le rapport d'activités et a félicité la Direction générale pour le travail accompli depuis la sixième réunion du Comité tenue en octobre 2000.

Point 4 : Compte-rendu de la 9^{ème} réunion du Conseil des Ministres

Le Directeur Général d'AFRISTAT a fait le compte-rendu de la 9^{ème} réunion du Conseil des Ministres qui s'est tenue à Paris le 25 septembre 2001.

Le Conseil des Ministres a reconduit Monsieur Martin BALEPA dans ses fonctions de Directeur Général Adjoint d'AFRISTAT.

Il a fait le point des ratifications du Traité et des versements des contributions au Fonds AFRISTAT. Un nouveau délai d'un an a été accordé aux Etats concernés pour qu'ils ratifient le Traité et en transmettent les instruments au Gouvernement du Mali, ou versent leur contribution au Fonds AFRISTAT.

Il a désigné le Tchad et le Togo comme membres de la Commission de discipline représentant les Etats membres, tel que prévu à l'article 34 du Statut du personnel de la Direction générale d'AFRISTAT.

Le Conseil a entendu une communication du Directeur Général sur l'état d'avancement du Programme statistique minimum commun (PROSMIC).

Enfin, il a été décidé que les réunions du Conseil des Ministres d'AFRISTAT se tiendraient la veille de la réunion des Ministres de la Zone franc et que la Direction générale d'AFRISTAT préparerait désormais pour chaque réunion un compte-rendu (au lieu d'un relevé de décisions).

Point 5 : Questions budgétaires exercice 2000

Le Comité a examiné les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2000 présentés par la Direction générale. Il a aussi entendu le rapport du Commissaire aux comptes.

La Commission de contrôle de l'exécution du budget a présenté son rapport (voir annexe 4).

La Direction générale a apporté des précisions sur certains points.

Le Comité a insisté sur l'urgence pour les quatre Etats qui n'ont pas encore versé intégralement leur contribution au fonds AFRISTAT à se mettre en règle.

Il fait siennes les recommandations du Commissaire aux comptes et de la Commission de contrôle concernant :

- la création d'un poste permanent de comptable ;
- la confection et l'adoption du budget d'AFRISTAT portant uniquement sur des financements sécurisés (Fonds AFRISTAT), les financements des donateurs faisant en fin d'exercice l'objet d'un document en annexe du rapport sur l'exécution du budget ;
- la prise en compte du coût des experts français parmi les financements des donateurs, à leur « coût de remplacement » (coût d'un expert africain à un poste équivalent).

Le Comité a donné quitus à la Direction générale pour sa gestion de l'exercice clos au 31 décembre 2000.

Le Comité a arrêté les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2000 tels qu'ils ont été présentés dans le rapport du Commissaire aux comptes.

Point 6 : Examen du rapport sur l'état d'exécution du budget 2001

Le Directeur Général a présenté le rapport sur l'état d'exécution du budget au 31 août 2001 et les dépenses prévisionnelles pour les quatre derniers mois de l'année, ainsi que la note sur les financements des bailleurs de fonds.

Le taux d'exécution des dépenses du budget alimenté par le Fonds AFRISTAT, à la date du 31 août 2001, est de 67%. Au 31 décembre 2001, les dépenses prévisionnelles devraient pratiquement se situer au niveau des recettes.

Le Comité de direction a noté des dépassements budgétaires sur certains chapitres du budget de fonctionnement. La Direction générale a apporté les précisions nécessaires. Elle a indiqué que le règlement comptable et financier lui donnait la possibilité de demander au Président du Comité de direction l'autorisation de procéder à des transferts de chapitre à chapitre. Cette disposition sera dorénavant utilisée en cas de besoin.

Concernant la note sur les financements des bailleurs de fonds, le Comité de direction souhaite que certains appuis indirects (prise en charge de missions d'experts par d'autres organismes) y soient également mentionnés.

Point 7 : Rapport sur l'état d'avancement du PROSMIC

La Direction générale d'AFRISTAT a fourni des éléments d'appréciation de l'état d'avancement du programme statistique minimum commun (PROSMIC) dans les Etats membres.

Les représentants des Etats ont fourni des informations supplémentaires qui ont permis de constater que des progrès avaient été accomplis, notamment en ce qui concerne l'amélioration du cadre institutionnel : adoption de lois statistiques, changements de statut des services centraux de statistique, mise en place de conseils nationaux de la statistique, élaboration de programmes statistiques pluriannuels ou de schémas directeurs de la statistique, etc.

La Direction générale a pris bonne note de ces informations et s'est engagée à mettre rapidement en place le mécanisme de suivi du PROSMIC.

Le Comité encourage la Direction générale à appuyer les INS pour l'élaboration de leurs programmes pluriannuels de développement statistique. La Direction générale a demandé aux INS de la tenir informée de leurs activités d'ordre institutionnel. Elle les invite à diffuser largement leurs projets de textes afin de bénéficier des meilleures pratiques en la matière.

Le représentant de la Commission européenne (EUROSTAT) a invité les Directeurs des INS et les représentants au sein du Comité de direction des organisations d'intégration régionale à sensibiliser leurs autorités respectives sur la prise en compte de la dimension statistique dans le cadre de l'exercice de programmation du 9^{ème} FED.

Points 8 et 9 : Présentation des Fonds de Solidarité Prioritaire « Renforcement des capacités statistiques » et « Formation des cadres des administrations économiques et financières »

Après avoir rappelé les différentes formes d'intervention de la coopération française, le représentant de la France a présenté les possibilités qui seront offertes par les projets mobilisateurs financés par le Fonds de solidarité prioritaire (FSP) « Renforcement des capacités statistiques » et « Formation des cadres des administrations économiques et financières ».

Le projet « Renforcement des capacités statistiques » doit couvrir les actions suivantes :

- appui au secrétariat de PARIS21, pour une meilleure coordination des actions statistiques ;
- renforcement d'AFRISTAT et appui à des échanges d'expériences ;
- appui aux INS en matière de diffusion (création de sites Internet) ;
- renforcement des capacités nationales d'analyse de la conjoncture et de la prévision ;
- actions mobilisatrices dans le domaine des statistiques sociales ;
- maintenance du progiciel ERETES et appui à la mise au point d'un logiciel de traitement des enquêtes 1.2.3.

Le projet « Formation des cadres des administrations économiques et financières » se situe dans une nouvelle stratégie qui veut privilégier la demande de formation plutôt que l'offre. C'est ainsi qu'il veut s'appuyer sur des cellules de promotion des ressources humaines, à créer dans les INS qui n'en disposent pas. Les fonds disponibles serviront à financer les actions de formation développées à partir d'une analyse de la demande des Systèmes statistiques nationaux. La formation des cadres moyens et la formation continue seront privilégiées.

Deux autres projets (« Cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté » et « Appui à l'intégration régionale ») comprennent également des aspects statistiques.

Le représentant du CESD-Paris a pour sa part présenté un projet de réforme des concours communs d'entrée aux écoles africaines de statistique, caractérisé par la mise en place d'une épreuve préliminaire d'admissibilité.

Le Comité de direction a salué ces différentes initiatives. Il a souligné le manque de cadres moyens de la statistique et a insisté sur la nécessité de former cette catégorie de personnel. Il souhaite que, lors de l'attribution des bourses, une attention particulière soit accordée aux lauréats des Etats qui font des efforts pour motiver et préparer leurs candidats aux concours.

Des précisions ont été apportées sur le rôle et le positionnement des cellules chargées de la promotion des ressources humaines, évoquées dans le projet « Formation », par rapport aux services chargés de la gestion du personnel des INS.

Point 10 : Examen et adoption du programme de travail 2002

Le Comité de direction a examiné le projet de programme de travail pour l'année 2002 présenté par la Direction générale. Il a aussi pris connaissance des observations et recommandations formulées sur ce document par le Conseil scientifique lors de sa réunion d'octobre 2001.

Dans sa présentation, la Direction générale a souhaité recevoir, dans des délais convenables, les programmes de travail des INS des Etats membres et des Institutions sous-régionales d'intégration économique pour une meilleure coordination.

Les discussions ont porté principalement sur :

- le financement de la phase 3 des enquêtes sur le secteur informel et la pauvreté en milieu urbain dans les Etats membres de l'UEMOA ;
- la nécessité de sécuriser l'organisation des activités intéressant la CEMAC (réunion PARIS21, séminaire de formation des comptables nationaux, notamment).

Le Comité a apprécié les améliorations apportées à la présentation du programme de travail, mais il a rappelé sa précédente recommandation concernant l'évaluation de la charge de travail et du coût de chaque activité. Il a par ailleurs souhaité que soit explicité dans quelle mesure le programme de travail concourait à atteindre les objectifs définis par le programme PROSMIC.

Le Comité a approuvé le programme de travail sous réserve de la prise en compte des activités liées aux réformes institutionnelles en cours dans les Etats, des possibilités offertes par le FSP en matière de diffusion de l'information (sites Internet) et de renforcement des capacités d'analyse de la pauvreté, ainsi que d'ultimes demandes d'intervention ponctuelle des Etats membres, qui devront être finalisées sous quinzaine. Il demande à la Direction générale de préparer la version révisée du programme de travail 2002 et de la communiquer aux membres du Comité pour un dernier examen.

Les représentants de l'INSEE ont souhaité que leur soient communiqués dès que possible les besoins en missions d'experts afin de leur permettre de préparer dans de bonnes conditions leur programme d'interventions pour l'année 2002.

Enfin, le Comité a pris note de la nécessaire synergie à développer entre la Direction générale, les INS et les institutions sous-régionales pour élaborer les programmes de travail.

Point 11 : Examen et adoption du budget 2002

La Direction générale a présenté le projet de budget de l'an 2002. Ce budget est équilibré en recettes et en dépenses à 533 200 000 FCFA. Conformément à une recommandation du

Comité de direction faite lors de sa précédente réunion ordinaire, ce budget ne retrace que les financements assurés par le Fonds AFRISTAT.

Sur demande du Comité, la Direction générale a apporté des précisions sur certains éléments du budget.

Le Comité de direction a approuvé les propositions faites par la Direction générale pour répondre à la demande sociale du personnel administratif et technique.

A partir de l'an 2002, la Direction générale devra présenter, en même temps que le projet de budget soumis à l'adoption du Comité, les prévisions budgétaires des deux années suivantes.

Le Comité de direction, après examen, a adopté le budget de l'an 2002.

Point 12 : Questions diverses

Participation de DIAL aux réunions du Conseil scientifique

La Direction générale a présenté une proposition de DIAL pour que cette institution participe comme observateur aux réunions du Conseil scientifique d'AFRISTAT et qu'AFRISTAT participe comme observateur aux réunions du Comité scientifique de DIAL.

Le Comité de direction a accepté cette proposition.

Durée des services des experts africains d'AFRISTAT

Le statut du personnel d'AFRISTAT stipule qu'un expert africain ne peut rester plus de six années consécutives en poste à AFRISTAT. Sans mettre en cause l'excellence de ce principe, il peut toutefois s'avérer nécessaire de permettre à un expert de demeurer plus longtemps en fonction.

Pour répondre à cette préoccupation, le Comité de direction demande à la Direction générale de préparer à l'attention du Conseil des Ministres un texte interprétatif de certains articles du statut du personnel. Ce projet sera soumis au Comité de direction lors de sa prochaine réunion extraordinaire, en juin 2002.

Procédure de recrutement du Directeur Général

Le mandat du Directeur Général d'AFRISTAT se termine le 1^{er} janvier 2004. Compte tenu de la longueur de la procédure de recrutement, il convient de se prononcer dès maintenant sur le calendrier adéquat.

Compte tenu des implications possibles de l'étude « AFRISTAT après 2005 » sur le profil du poste et des diverses propositions évoquées au cours des débats, le Comité de direction a décidé d'examiner à nouveau ce point lors de sa prochaine réunion extraordinaire, en juin 2002.

Renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes

Le mandat du Cabinet EGCC International a été renouvelé pour un an. La question de savoir s'il convient de procéder à un nouvel appel d'offres et celle de la durée du mandat du

Commissaire aux Comptes seront examinées lors de la prochaine réunion extraordinaire du Comité de direction, en juin 2002.

Point d'information du représentant de la Côte d'Ivoire

Le représentant de la Côte d'Ivoire a informé les membres du Comité de direction que son pays organisera la Conférence indépendante de l'Association Internationale pour la Statistique Officielle à Abidjan en août 2004.

Il a également indiqué que le Directeur Général de l'INS de Côte d'Ivoire était membre du Comité national des finances locales, créé dans le cadre du Programme de Développement Municipal (PDM), et membre du Comité du PDM qui se réunira à Ouagadougou en novembre 2001. Comme tous les Directeurs des INS sont d'office membres du Comité national des finances locales de leur pays, il a invité ses collègues à lui fournir des informations sur leur participation à ces comités et à lui soumettre des propositions qu'il pourrait présenter à la réunion de Ouagadougou.

Relations entre AFRISTAT et les INS

Les membres du Comité se sont interrogés sur l'utilité de disposer d'un tableau synoptique retraçant les différentes requêtes adressées aux INS par la Direction générale et les réponses qui y ont été apportées, ainsi que sur la désignation éventuelle au sein de chaque INS d'un cadre chargé des relations avec AFRISTAT.

Sur le premier point, le Comité a estimé que la procédure des lettres de rappel actuellement en vigueur peut suffire. Il invite à nouveau les INS à répondre de manière plus régulière aux demandes provenant de la Direction générale d'AFRISTAT.

Sur le second point, le Comité a rappelé la conclusion du débat qui a eu lieu lors d'une de ses récentes réunions, à savoir la nécessité pour chaque INS de trouver une formule satisfaisante pour assurer un bon suivi et un bon traitement des dossiers AFRISTAT.

Hommage rendu à Monsieur Nouridine BOURAIMA

Le Comité de direction a rendu un hommage appuyé à Monsieur Nouridine BOURAIMA, ancien Directeur de la Statistique du Togo, doyen du Comité de direction, qui vient de prendre sa retraite.

Il le remercie pour sa contribution éminente à ses travaux au cours des cinq dernières années et lui souhaite une bonne santé et une paisible retraite.

Point 13 : Adoption du relevé de conclusions

Le présent relevé de conclusions a été adopté par le Comité de direction.

Fait à Bamako, le 24 octobre 2001

La Présidente du Comité de direction

Mme Dorothée OUISSIKA

**MOTION DE REMERCIEMENTS
AU GOUVERNEMENT ET AU PEUPLE MALIENS**

Les membres du Comité de direction d'AFRISTAT, réunis à Bamako du 22 au 24 octobre 2001 pour la septième session du Comité, expriment leur profonde gratitude au Président de la République, au Gouvernement et au peuple maliens pour la qualité de l'accueil et l'hospitalité dont ils ont bénéficié.

Ils remercient les Autorités maliennes pour l'aide inestimable qu'elles apportent à AFRISTAT depuis sa création.

Fait à Bamako, le 24 octobre 2001

Le Comité de direction

**MOTION DE REMERCIEMENTS
AUX PARTENAIRES AU DEVELOPPEMENT**

Réuni à Bamako du 22 au 24 octobre 2001 pour sa septième session, le Comité de direction d'AFRISTAT exprime sa profonde gratitude aux partenaires au développement, notamment la France, l'Union Européenne, EUROSTAT et l'INSEE, pour leur soutien constant et multiforme aux actions entreprises par la Direction générale d'AFRISTAT, les Instituts Nationaux de Statistique et les organismes régionaux d'intégration économique.

Fait à Bamako, le 24 octobre 2001

Le Comité de direction

ANNEXE 1 : LISTE DES PARTICIPANTS A LA 7^{ème} REUNION DU COMITE DE DIRECTION D'AFRISTAT

Nom et Prénom	Pays /Institution	Fonction	Adresse	Téléphone / Fax / E-mail
Monsieur Maurice Dossou BANKOLE	BENIN	Directeur Général de l'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique (INSAE)	B.P. 323 COTONOU	Tél : (229) 30 82 43 Cel. 04 64 03 Fax : (229) 30 82 46 E-mail : insae.ci@planben.intnet.bj
Monsieur Hamado SAWADOGO	BURKINA FASO	Directeur Général de l'Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSD)	01 B.P. 374 OUAGADOUGOU 01	Tél : (226) 32 42 69 / 32 49 76 Fax : (226) 32 61 59 E-mail : insd@cenatrin.bf
Monsieur Barnabé OKOUDA	CAMEROUN	Sous-Directeur des Etudes et de la Normalisation Statistique de l'Institut National de la Statistique (INS)	B.P. 660 YAOUNDE	Tél : (237) 22 04 45 / 23 37 31 Fax : (237) 23 24 37 E-mail : bokouda@netscape.net
Monsieur Martin KONGBO	CENTRAFRIQUE	Chargé de mission de la Division de la Statistique et des Etudes Economiques	B.P. 696 BANGUI	Tél : (236) 61 72 61 / 50 58 68 Fax : (236) 61 73 87
Monsieur Mohamed SALIM	COMORES	Chef de Service Conjoncture et analyse économique – Direction de la Statistique	B.P. 131 MORONI	Tél : (269) 74 42 34 Fax : (269) 74 41 40 Email : dir.statistique@snpt.km
Madame Dorothée OUISSIKA	CONGO	Directrice Générale du Centre National de la Statistique et des Etudes Economiques (CNSEE) Présidente du Comité de direction	B.P. 2031 BRAZZAVILLE	Tél : (242) 81 59 09 Fax : (242) 81 41 45 E-mail : cnsee@hotmail.com
Monsieur Ibrahima BA	COTE D'IVOIRE	Directeur Général de l'Institut National de la Statistique	01 B.P. V55 ABIDJAN 01	Tél : (225) 20 21 05 38 Fax : (225) 20 21 63 27 E-mail : statistique@avisoci.ci
Monsieur Oumar DIALLO	GUINEE	Directeur national de la Direction Nationale de la Statistique	B.P. 221 CONAKRY	Tél. (224) 21 33 12 Fax (224) 41 30 59 Email : dnstat@bull.net ; bnr-stat@eti-bull.net
Monsieur Paul-Henri NGUEMA MEYE	GABON	Directeur Général Adjoint de la Direction Générale de la Statistique et des Etudes Economiques	B.P. 2119 LIBREVILLE	Tél : (241) 76 06 71 / 76 19 27 Fax : (241) 72 04 57 E-mail : plandgsee@internetgabon.com
Monsieur Francisco DA COSTA	GUINEE - BISSAU	Président de l'Institut National de la Statistique et des Recensements (INEC)	C.P. 6 BISSAU	Tél : (245) 20 54 58 / 59 Fax : (245) 20 54 57 E-mail : INEC@mail.equitel.com
Madame SIDIBE Fatoumata DICKO	MALI	Directeur National de la Statistique et de l'Informatique (DNSI)	B.P. 12 BAMAKO	Tél : (223) 22 24 55 Fax : (223) 22 71 45
Monsieur Adamou BOUZOU	NIGER	Directeur de la Statistique et des Comptes Nationaux (DSCN)	B.P. 862 NIAMEY	Tél : (227) 72 35 60 E-mail: abouzou@yahoo.fr E-mail : dscn@delqi.ne
Monsieur Babakar FALL	SENEGAL	Chef de la Division des Statistiques Economiques et de la Comptabilité Nationale - Direction de la Prévision et de la Statistique (DPS)	B.P. 116 DAKAR	Tel. (221) 824 03 01 / 825 00 50 Fax (221) 824 90 01 E-mail : sdjarisso@minfinances.sn
Monsieur Gognin GOMDIGUE	TCHAD	Directeur de la Statistique, des Etudes Economiques et Démographiques (DSEED)	B.P. 453 N'DJAMENA	Tél : (235) 51 45 49 / 52 31 64 Fax : (235) 51 51 85

Monsieur Aglossou KPONSIHION	TOGO	Directeur Général Adjoint de la Statistique et de la Comptabilité Nationale	B.P. 118 LOME	Tél : (228) 221 27 75 / 221 87 95 Fax : (228) 221 37 53 E-mail : togostat@ecowasmail.net
---	------	--	---------------	---

LISTE DES PARTICIPANTS A LA 7^{ème} REUNION DU COMITE DE DIRECTION D'AFRISTAT (suite)

Nom et Prénom	Pays ou Institution	Fonction	Adresse	Téléphone / Fax / E-mail
Monsieur Abdoulaye DIALLO	Banque Centrale de Guinée	Directeur des études et de la statistique	B.P. 692 Conakry GUINEE	Tél. : (224) 41 59 34 Fax : (224) 41 48 98 E-mail : desbcrq@biasy.net
Monsieur Birimpo LOMPO	Commission UEMOA	Chargé d'études et de statistiques	Commission UEMOA - 01 B.P. 543 Ouagadougou 01, BURKINA FASO	Tel. (226) 31 88 74 / 31 88 75 Fax. (226) 31 88 72 E-mail : birimpo.Lompo@uemoa.bf
Monsieur Kodzo DOSSA	BCEAO	Directeur Adjoint de la Recherche et de la Statistique	Avenue Abdoulaye Fadiga B.P. 3108 Dakar SENEGAL	Tél : (221) 839 05 00 Fax : (221) 823 93 35 E-mail : kdossa@bceao.int
Monsieur Alexandre RENAMY-LARIOT	BEAC	2 ^{ème} Adjoint au Directeur des Etudes	BEAC - Services Centraux B.P. 1917 Yaoundé CAMEROUN	Tél : (237) 23 40 60 / 23 40 30 Fax : (237) 23 33 29 E-mail : Renamy-larriot@beac.int
Monsieur Mohamed Ould Ahmed Ould Sidna	Banque Centrale de Mauritanie	Chef du Service statistique	B.P. 623 Nouakchott – MAURITANIE	Tél. (222) 525 22 06 / 525 28 88 Cel. 633 40 81 Fax (222) 525 27 59 E-mail : hsidna@bcm.opt.mr
Monsieur Balla DIALLO	Mali	Membre de la C.A.S.C.A	Présidence de la République Bamako - MALI	Tél : 22 52 83
Monsieur Christophe LEFRANC	INSEE	Chef de la Division des appuis et méthodes statistiques pour le développement	Timbre D320 18 Boulevard A. Pinard 75675 Paris Cedex 14 FRANCE	Tél : (33) 1 41 17 53 13 Fax : (33) 1 41 17 66 52 E-mail : christophe.lefranc@insee.fr
Monsieur Jean-François DIVAY	INSEE	Chef de la Division des Programmes de Coopération	Timbre D310 18 Boulevard A. Pinard 75675 Paris Cedex 14 FRANCE	Tél : (33) 1 41 17 53 01 Fax : (33) 1 41 17 66 52 E-mail : jean-francois.divay@insee.fr
Monsieur Philippe POMMIER	Ministère des Affaires Etrangères France	Mission des Appuis Financiers et des études économiques	Ministère des Affaires Etrangères (Coopération et Francophonie) 20 rue Monsieur 75700 Paris - FRANCE	Tél : (33) 1 53 69 42 60 Fax : (33) 1 53 69 43 97 E-mail : philippe.pommier@diplomatie.gouv.fr
Monsieur Xavier CHAROY	CESD-Paris	Président du CESD-Paris	3, Avenue Pierre Larousse 92241 Malakoff Cedex	Tél. (33) 1 41 17 51 48 Fax (33) 1 41 17 64 80 E-mail : xavier.charoy@libertysurf.fr
Monsieur Jürgen HEIMANN	Commission européenne	Administrateur Principal Coopération statistique avec les pays ACP	EUROSTAT - Bâtiment Jean Monnet rue Alcide De Gasperi - Luxembourg -	Tel. (352) 4301 34 593 Fax (352) 4301 32 769

	(EUROSTAT)		Kirchberg L-2920 LUXEMBOURG	E-mail : Jurgen.HEIMANN@cec.eu.int
--	------------	--	-----------------------------	---

LISTE DES PARTICIPANTS A LA 7^{ème} REUNION DU COMITE DE DIRECTION D'AFRISTAT (fin)

Nom et Prénom	Pays ou Institution	Fonction	Adresse	Téléphone / Fax / E-mail
Monsieur Benjamin ZANOÛ	ENSEA	Enseignant – chercheur	ENSEA 08 B.P. 3 Abidjan 08 COTE D'IVOIRE	Tél. (225) 22 44 41 15 Fax (225) 22 44 39 88 Email : bianou@ensea.ed.ci
Monsieur Serigne Touba DIASSE	ENEA	Directeur Département statistique et démographique	ENEA B.P. 5084 Dakar SENEGAL	Tél. (221) 824 84 67 Fax (221) 824 84 67 E-mail : dsd-enea@refer.sn
Monsieur Augusto ROKU MESANI	ISSEA	Directeur de l'Institut Sous-Regional de Statistique et d'Economie Appliquée	ISSEA B.P. 294 Yaoundé CAMEROUN	Tél. (237) 22 01 34 Fax (237) 22 18 73 E-mail : issea@cenadi.com
Monsieur Lamine DIOP	AFRISTAT	Directeur Général	AFRISTAT - B.P. E 1600, Bamako MALI	Tel. (223) 21 55 00 ; 21 55 80 Fax (223) 21 11 40 E-mail : Lamine.Diop@afristat.org
Monsieur Martin BALEPA	AFRISTAT	Directeur Général Adjoint	AFRISTAT - B.P. E 1600, Bamako MALI	Tel. (223) 21 55 00 ; 21 55 80 Fax (223) 21 11 40 E-mail : Martin.Balepa@afristat.org

ANNEXE 2

SEPTIEME REUNION DU COMITE DE DIRECTION D'AFRISTAT

BAMA KO : 22 au 24 octobre 2001

Discours d'ouverture de Monsieur Bacari KONE,

Ministre de l'économie et des finances du Mali

Bamako le 22 octobre 2001

***Discours d'ouverture de la VII^e réunion du Comité de direction d'AFRISTAT
prononcé par Monsieur Sekouba DIARRA,
Conseiller technique du Ministre de l'économie et des finances du Mali***

Bamako, le 22 octobre 2001

Madame la Présidente du Comité de direction d'AFRISTAT,

Monsieur le Directeur Général d'AFRISTAT,

Mesdames et Messieurs les membres du Comité de direction d'AFRISTAT,

Mesdames, Messieurs,

Je suis heureux, au nom de Monsieur Bacari KONE, Ministre de l'Economie et des Finances, empêché, de procéder ce matin à l'ouverture des travaux de la 7^{ème} session du Comité de direction de l'Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne (AFRISTAT).

Auparavant, permettez-moi de souhaiter la bienvenue et un agréable séjour à Bamako aux délégués des Etats membres d'AFRISTAT et aux représentants des institutions partenaires qui ont bien voulu honorer de leur présence cette réunion du Comité de direction d'AFRISTAT.

Mesdames et Messieurs les membres du Comité de direction d'AFRISTAT,

C'est une réunion traditionnelle, pourriez-vous dire, pour examiner les progrès accomplis et apporter les solutions aux problèmes qui se posent à votre institution depuis votre session ordinaire d'octobre 2000.

Mais au-delà de l'attention que vous portez aux questions inscrites à votre ordre du jour, ces réunions du Comité de direction sont également autant d'occasions de réfléchir ensemble et d'échanger sur la statistique africaine. Cette statistique, comme vous le savez, a devant elle d'importants défis à relever.

En effet, au moment où la plupart de vos Etats se sont lancés dans de vastes programmes de réduction de la pauvreté et face aux obligations sous-régionales, régionales et internationales contractées par vos Etats, la mise en place d'un système d'information cohérent et efficace n'est plus un simple devoir mais une exigence qui s'impose à tout gouvernement d'un Etat moderne soucieux du bien-être de ses populations.

Le courant mondialiste qui traverse vos Etats aujourd'hui invite les systèmes statistiques nationaux à plus de travail et d'abnégation pour permettre aux décideurs et aux acteurs politiques et économiques de disposer d'une information utile et toujours actuelle.

Vous devez donc aider vos gouvernements à adhérer à cette nouvelle vision du siècle qu'est la mondialisation en améliorant efficacement l'outil statistique grâce une production de qualité permettant la comparabilité et l'harmonisation.

Cette mondialisation commence déjà aux frontières de vos Etats à travers les différentes institutions d'intégration économique auxquelles vos pays appartiennent. Des initiatives ont été entreprises pour réussir cette étape qui constitue un pas décisif pour l'avenir des vos pays. Qu'il s'agisse de l'UEMOA ou de la CEMAC, les programmes d'intégration mis en place interpellent les systèmes statistiques nationaux à tous les niveaux. Plus qu'hier, les produits statistiques doivent être plus précis, comparables, intelligibles, accessibles, actuels, en un mot plus harmonisés afin de mieux mesurer le chemin commun emprunté qui a pour objectif le bien-être des populations des Etats concernés.

Poussés par cet environnement en pleine mutation, la plupart de vos Etats se sont engagés dans la mise en œuvre des actions de renforcement institutionnel en faveur de la statistique afin de se doter d'appareils de gestion économique aptes à répondre aux besoins des utilisateurs.

Sur un autre plan, au cours de ces derniers mois la plupart d'entre vous ont assisté à des rencontres d'une grande importance pour votre métier. Vous avez ainsi successivement pris part à la réunion de la Commission de statistique des Nations unies à New York, à la Conférence internationale de l'Institut international de statistique à Séoul, à la réunion du Comité de développement de l'information à Addis-Abeba et à la réunion du consortium Paris21 à Paris. Vous voici encore à Bamako dans le cadre des activités statutaires d'AFRISTAT.

Ces initiatives nationales, tous ces événements que vous venez de vivre et le rapport d'activités que la Direction générale vous présentera dans quelques instants, sont la preuve

d'une activité débordante et surtout de l'importance qu'attache la communauté internationale aux données statistiques.

Aujourd'hui, on pourrait dire que le pilotage des politiques et programmes de développement s'appuient dans une large mesure sur des données mesurables et leur efficacité s'évaluent par la capacité des systèmes statistiques nationaux à rassembler les ressources souvent limitées pour produire une information, une information de qualité nécessaire à la gestion des programmes de développement de vos Etats et à la compréhension d'un environnement international en perpétuelle évolution.

Mesdames, Messieurs les membres du Comité de direction d'AFRISTAT,

Après cette brève distraction non moins évocatrice de vos responsabilités en tant que principaux animateurs des systèmes statistiques nationaux sur l'importance du rôle de l'information statistique, je voudrais revenir sur votre ordre du jour de la présente session du Comité de direction d'AFRISTAT.

Comme d'habitude, la Direction générale vous soumet un certain nombre de questions sur lesquelles vous êtes invités à vous prononcer avec professionnalisme et pondération pour permettre à votre institution à poursuivre la réalisation de ses missions dans des conditions acceptables par ses Etats membres et ses partenaires. Entre autres questions importantes, il vous est soumis, pour adoption, le rapport d'activités de la Direction générale des douze derniers mois, les comptes financiers de l'an 2000, et les projets de programme de travail et de budget de l'an 2002.

Ces questions vous sont désormais familières. Je vous invite à les examiner avec l'attention qu'elles méritent.

La Direction générale vous fera un état d'avancement de la mise en œuvre du Programme statistique minimum commun (PROSMIC) dans vos Etats respectifs. Comme vous le savez, ce programme, élaboré avec l'appui financier de l'Union européenne, constitue le cadre privilégié que vous vous êtes librement choisi pour le développement de la statistique dans

vos Etats. Sans préjuger de l'état actuel de son application, je vous exhorte à trouver les moyens efficaces pour qu'il constitue s'il ne l'est pas encore, la pierre angulaire de la recherche de solutions aux problèmes que rencontrent vos systèmes statistiques nationaux. Sa mise en œuvre devra être suivie avec intérêt et les résultats obtenus régulièrement évalués au cours de vos rencontres.

Mesdames, Messieurs,

Enfin, je ne saurais terminer cette brève allocution sans exprimer, au nom des gouvernements des Etats membres d'AFRISTAT, toute ma gratitude pour la sollicitude dont les systèmes nationaux de statistique sont l'objet de la part des bailleurs de fonds, en particulier de l'Union européenne et de la France dont les représentants sont ici présents. Est-il besoin de rappeler que depuis la création d'AFRISTAT en 1993 et bien avant cette date, les Etats membres d'AFRISTAT bénéficient toujours d'une oreille attentive auprès de ces partenaires en ce qui concerne l'amélioration de la production statistique. J'en voudrais pour preuve, la création même d'AFRISTAT et l'appui reçu dans l'accomplissement des missions de cette institution, et le financement des programmes de développement statistique dans les Etats et à travers les institutions sous-régionales d'intégration.

Je suis convaincu que nous saurons compter avec eux dans notre combat commun pour le progrès et le bonheur de nos populations.

Mesdames, Messieurs,

Assuré que vos travaux seront menés avec votre perspicacité habituelle, je souhaite plein succès à votre rencontre et déclare ouverte la septième réunion ordinaire du Comité de direction d'AFRISTAT.

Je vous remercie.

ANNEXE 3 : ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la réunion**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Examen et adoption du rapport d'activités de la Direction générale**
- 4. Compte rendu de la 9^{ème} réunion du Conseil des Ministres**
- 5. Questions budgétaires exercice 2000**
- 6. Examen du rapport sur l'état d'exécution du budget 2001**
- 7. Rapport sur l'état d'avancement du PROSMIC**
- 8. Présentation du Fonds de Solidarité Prioritaire «Renforcement des capacités statistiques»**
- 9. Présentation du Fonds de Solidarité Prioritaire «Formation des cadres des administrations économiques et financières »**
- 10. Examen et adoption du programme de travail 2002**
- 11. Examen et adoption du budget 2002**
- 12. Questions diverses**
- 13. Adoption du relevé de conclusions de la réunion**
- 14. Clôture de la réunion.**

RAPPORT DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE DE L'EXÉCUTION DU BUDGET D'AFRISTAT EXERCICE 2000

La Commission de Contrôle de l'Exécution du budget d'AFRISTAT mise en place lors de la réunion extraordinaire du Comité de Direction d'AFRISTAT de mai 2001, s'est réunie conformément au règlement, les 20 et 21 octobre 2001 à Bamako dans les locaux de la Direction Générale d'AFRISTAT. Tous les membres de cette Commission ont pris part à cette réunion à l'exception de M. POMMIER (représentant les bailleurs de fonds) excusé, à savoir :

- Monsieur BA Ibrahima, Directeur Général de l'Institut National de la Statistique de Côte d'Ivoire ;
- Madame SIDIBE Fatoumatou Dicko, Directrice Nationale de la Statistique et de l'Informatique du Mali, assisté de Monsieur Seydou TRAORE, Directeur national Adjoint ;
- Monsieur OKOUDA Barnabé, Sous Directeur des Etudes et de la Normalisation à l'Institut National de la Statistique du Cameroun.

A cette occasion, elle a pris connaissance et examiné les documents suivants :

- 1- les Termes de référence de la Commission de Contrôle de l'Exécution du budget d'AFRISTAT ;
- 2- le Rapport de la Commission de Contrôle de l'Exécution du budget d'AFRISTAT, exercice 1999 ;
- 3- les Etats financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2000 : bilan, balance générale, grand livre général, tableau des immobilisations et des amortissements ;
- 4- le Rapport du commissaire aux comptes au Comité de Direction au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2000.

De l'examen de ces documents conformément aux termes de référence de la Commission, il ressort que :

a) de l'exécution du budget,

Il a été exécuté de façon satisfaisante et sincère au regard de la bonne tenue de la comptabilité relevée par le commissaire aux comptes, malgré les difficultés d'application de l'accord de siège en termes d'exonération des impôts et taxes. Cette bonne tenue a été rendue possible grâce à la présence d'un comptable.

b) de l'opportunité et de la pertinence des dépenses,

Les documents en notre possession (comptabilité de type général et non analytique) ne nous permettent pas de donner un avis motivé.

c) de l'analyse des retards et dysfonctionnements éventuels,

Il faut noter avec satisfaction les efforts de préfinancements d'AFRISTAT pour l'exécution de certains projets dûs au retard et à l'incertitude dans la mobilisation des ressources par les Etats au titre de leur contribution d'une part et des partenaires bilatéraux et multilatéraux (cas de la France et de l'UEMOA à travers le FED) d'autre part.

De ce qui précède, la Commission propose les recommandations suivantes :

- i- la création d'un poste de Comptable permanent avec mise à disposition de tous les outils appropriés (Plan comptable SYSCOA, logiciel comptable SAARI L500, etc.) ;
- ii- la confection et l'adoption du budget d'AFRSITAT portant uniquement sur des financements sécurisés (Fonds propres AFRSITAT) , les financements des donateurs (éventuels) faisant l'objet d'un budget annexe à intégrer dans le rapport de l'exécution du budget en fin d'exercice ;
- iii- la mise en place effective d'une comptabilité analytique permettant d'une part le suivi budgétaire et l'affectation des dépenses aux différentes subventions, et d'autre part le rapprochement entre les projets et activités et leur financement ;
- iv- la mise en place d'une politique de mobilisation des ressources et des contributions pays (utilisation des appuis budgétaires accordés aux pays , le cas des ressources PPTTE) ;
- v- la mise en place d'un mécanisme d'application anticipée des accords de siège relatifs à l'exonération des impôts et taxes (paiement hors taxes) ;
- vi- la prise en compte des montants versés aux experts expatriés dans le budget d'AFRISTAT, en se referant à ceux de leurs homologues africains ;
- vii- la mise à disposition des documents comptables dès le mois de juillet , à savoir le rapport d'exécution du budget arrêté au 31 décembre de l'année n+1 et le rapport provisoire de l'année n arrêté au 30 juin de la même année.

En conclusion, la Commission de Contrôle félicite la Direction Générale d'AFRISTAT pour la bonne gestion de l'exercice 2000. Elle prie le Comité de Direction de donner son quitus à la Direction Générale d'AFRISTAT pour cet exercice, d'adopter les recommandations ci-dessus et de présenter ses vives félicitations à la Direction Générale.

Fait à Bamako, le 21 octobre 2001

Les commissaires

BA Ibrahima

Seydou TRAORE

OKOUDA Barnabé